

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Sterne pierregarin

Sterna hirundo

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

DETERMINANTE ZNIEFF



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 70-80 cm

Longueur : 34-37 cm

Sterne de taille moyenne. Le plumage est gris clair dessus et presque blanc sur les parties inférieures. Les pattes et le bec sont rouges et ce dernier est noir au bout. L'espèce présente deux « filets » à la queue ce qui lui vaut comme surnom « hirondelle de mer ».

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Espèce nicheuse dans le Gard, l'Aude et l'Hérault

France : Pourtour méditerranéen, Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Picardie, Nord, Alsace et Lorraine

ÉCOLOGIE

Bien que marquant une nette préférence pour les grèves sableuses, la Sterne pierregarin est relativement plastique dans le choix de ses sites de nidification, pour peu qu'ils répondent aux deux contraintes suivantes : zones situées le plus possible à l'abri des prédateurs terrestres et à substrat dégagé. C'est ainsi qu'elle recherche plus particulièrement des îlots sableux, mais qu'elle est capable de s'adapter à des sites artificiels.

ZPS Basse Plaine de l'Aude

SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit sur des îlots sur la lagune de Pissevaches. Les effectifs de ses dix dernières années ont oscillé entre 15 et 128 couples (Données P. Cramm)

L'espèce tente de se reproduire depuis trois ans sur l'étang de Vendres, au sein de petites colonies de mouettes rieuses. Les sites d'installation se situent sur des massifs de roseaux au nord de l'étang et un bout de digue du canal de l'EID.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Prédation terrestre par les rats sur les zones non isolées et prédation par le Goéland sur tous types de sites
- Dégradation des sites de reproduction (artificialisation du fonctionnement hydraulique, disparition des sites favorables...)
- Perturbations dues aux activités humaines, notamment celles liées au tourisme et aux sports nautiques

CONSERVATION

- Limitation des espèces concurrentes
- Surveillance des colonies de reproduction et l'aménagement de sites : créations d'îlots
- Gestion des niveaux d'eau adaptés au printemps des principaux sites de reproduction